

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEBAULT

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 24/04/2014

Séance du lundi 28 avril 2014

Président de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER – JB BOISMARTEL – S FOURGERES – N PHILIPPEAUX – C CHIQUERILLE – ML GALOPIN – E OGER – E CHALOPIN – MP PATIN – P DONNINI – C FRIGOULT – S DURR – MB CHEREL – J LECRIVAIN – N REBILLON – AF GASNIER – G DUBOIS – S ROSSIGNOL -

Secrétaire de séance : Eric Chalopin.

Séance ouverte à 20 heures

APPROBATION DU MARCHE D'AMENAGEMENT DE LA RUE ARMAND REBILLON :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 avril 2014 pour ouvrir les plis, puis le 23 avril pour attribuer l'offre après vérification par le maître d'œuvre (l'atelier du Marais). L'offre jugée la mieux disante est celle de Serendip pour un montant HT de 82 659,40 €. (pour rappel, l'estimation des travaux par le maître d'œuvre était de 87 594,00 € HT). Le conseil municipal entérine à l'unanimité la décision de la commission d'appel d'offres.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION : TAXE D'HABITATION, TAXES FONCIERES :

Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit les taux 2013 des taxes d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti pour l'année 2014 :

Taxe d'habitation : taux de 14,02
Taxe foncière (bâti) : taux de 18,06
Taxe foncière (non bâti) : taux de 37,37

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE :

Après présentation des différents chapitres et des principaux postes de dépenses et de recettes, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2014 de la commune qui se présente ainsi :

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2013 à l'investissement 2014 article 1068 : (276 218,12 €),

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 398 147,89 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 648 359,78 €

VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2014 :

Après présentation des différents postes de dépenses et de recettes, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget annexe assainissement 2014 :

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2013 à l'investissement 2014 article 1068 : (39 038,49 €),

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 41 000 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 92 755,44 €

DEMISSION DE ANNE WEICHERT :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Anne Weichert.

Comme il est prévu dans un cas de scrutin de liste, elle doit être remplacée dans les meilleurs délais par un suivant de liste.

Le secrétaire de séance,
Eric Chalopin

Le Maire,
Marie-Claire Boucher